

Melun

Session : Mai 2018

Année d'étude : Deuxième année de licence en Droit

Discipline : *Droit civil 2 (les obligations)*
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 2)

Titulaire(s) du cours :
M. Thomas PIAZZON

Document(s) autorisé(s) : Code civil

Vous traiterez, au choix, l'un des deux sujets suivants :

Sujet n° 1

Dissertation :

La force majeure en droit de la responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle

* * *

Sujet n° 2

Traitez les **deux** cas pratiques suivants :

Cas n° 1

Au guidon de sa rutilante motocyclette japonaise rouge, Franck s'engage sur l'Avenue de la République, à la tombée de la nuit, son amie Julie assise derrière lui. Jugeant la chose inesthétique, aucun des deux ne porte de casque. Parvenue au n° 98 de l'Avenue, la moto renverse Monsieur Durand, jeune retraité qui vient de s'engager brutalement sur la chaussée, hors de tout passage piéton et s'en s'assurer que la voie était libre. Monsieur Durand heurte la bordure du trottoir avec sa tête ; l'autopsie établira qu'il a été tué sur le coup.

Perdant le contrôle de sa moto sous l'effet du choc, Franck tombe et entraîne Julie dans sa chute. Heurtant violemment le sol, Julie se brise une jambe et se casse les deux bras. Surtout, la magnifique bague héritée de sa grand-mère quelques mois auparavant est réduite en miettes.

Monsieur Desplants, qui circulait tranquillement au volant de sa vieille Peugeot 403, à une vingtaine de mètres de la moto, ne peut éviter de rouler sur le corps de Monsieur Durand. Monsieur Desplants heurte ensuite Franck dont le corps glissait encore sur la chaussée, lui causant une grave fracture du crâne.

Monsieur Durand était veuf et avait un fils de 25 ans ainsi qu'une sœur célibataire, Louise, qui vivait avec lui et dont il subvenait entièrement aux besoins.

Julie, Franck et Louise voudraient obtenir la réparation de leurs préjudices. Il est précisé que le fils de Monsieur Durand a accepté sa succession.

Cas n° 2

Martin et Lucie ont deux enfants qui leur causent bien du tracass.

Alors qu'il participait à une course de vélo dans la vallée de Chevreuse, Florent, âgé de treize ans, a vu le concurrent qui le précédait manquer un virage et tomber dans un profond ravin. N'écoulant que le courage de sa jeunesse, Florent est descendu de son vélo pour porter secours au malheureux jeune-homme. Ayant rejoint celui-ci, qui ne souffrait en vérité que de quelques égratignures, tous deux ont entrepris d'escalader la paroi pour regagner leurs bolides. Florent soutenait son nouvel ami, qui boitait un peu. Mais le jeune héros s'est coincé le pied dans une racine qui l'a fait trébucher ; il s'est écroulé et sa jambe gauche s'est brisée. L'association organisant l'escapade estime qu'elle n'est pas responsable de ce dommage. Quant au concurrent de Florent, il a lâchement repris la course, sans même lui porter un regard...

Le jeune frère de Florent, prénommé Julien et âgé de trois ans, a quant à lui gravement blessé un petit camarade avec son tricycle à roulettes alors qu'il séjournait pour le temps des vacances scolaires chez les parents de Lucie. Gêné par cet enfant qui se trouvait au milieu de sa route, Julien a roulé sur lui. Résultat : paroi nasale enfoncée et trois dents de lait brisées. À l'hôpital, le jeune camarade de Baptiste a été victime d'un arrêt cardiaque alors qu'il subissait une opération chirurgicale rendue nécessaire par l'accident. Les médecins craignent fort qu'il n'en garde des séquelles importantes.

Martin et Lucie souhaiteraient obtenir réparation pour le dommage subi par Florent. Les parents du camarade de Julien peuvent-ils en faire autant ?